

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 29 août 2018

Membres en exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

Le 29 Août 2018 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzieres convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24/08/2018

Date d'affichage : 24/08/2018

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, DUMAS Robert, LAHACHE Joël, Evelyne PEREZ, Gérard DELROT, François ESCHBACH, Bénédicte THOULOZE.

Absent : Didier CHALOIN.

Secrétaire de séance : Joël LAHACHE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2018 à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1- Attribution Marché Public pour missions contrôle technique, coordination de sécurité et protection de la santé (Projet Bar/Restaurant) plus l'étude de sol.

2- Autorisation d'ester en justice devant le TGI de Privas.

3- Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres.

1- Attribution Marché Public pour missions contrôle technique, coordination de sécurité et protection de la santé (Projet Bar/Restaurant) plus l'étude de sol.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal près de la mairie en bar-restaurant type « bistrot de Pays ». La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architectes Ageron et Yot à VAGNAS 07150 le 19 avril 2017.

A la demande du maître d'œuvre, un marché d'appel d'offres a été lancé le 18 juin 2018 pour les missions de contrôle technique (C.T.), coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS), ainsi que l'étude de sol. La date limite des offres a été fixée au 27 juillet 2018. Quatre bureaux de contrôle ont répondu à notre offre et un seul pour l'étude de sol, à savoir :

- SOCOTEC... à Valence, pour le CSPS..... 7.900,00 € HT
pour le CT..... 5.800,00 € HT
- VERITAS... à Valence, pour le CSPS..... 4.241,28 € HT
pour le CT..... 3.550,00 € HT
- Qualiconsult à Bourg les Valence, pour le CSPS..... 3.500,00 € HT
pour le CT..... 4.810,00 € HT
- INEXTENSO à Alès, pour le CSPS..... 2.898,00 € HT
- ALPHA SOL à St Privas des Vieux 30, pour l'étude de sol..... 2.454,00 € HT

Mr le Maire propose de retenir pour le CSPS le bureau de contrôle INEXTENSO et pour le contrôle technique le bureau VERITAS, pour l'étude de sol le bureau ALPHA SOL.

Vote Pour à l'unanimité

2- Autorisation d'ester en justice devant le TGI de Privas.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 13-2014 du 03 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de confier au maire pour la durée de son mandat les délégations pour toutes les attributions prévues au code général des collectivités territoriales, en ce compris l'autorisation d'ester en justice prévue à l'article L. 2122-22 16° du même code.

Mr le Maire expose le dossier aux membres du Conseil Municipal et rappelle à l'assemblée qu'une action a été introduite devant le Tribunal de grande instance de PRIVAS en revendication de propriété à l'encontre des consorts LEONETTI et de la SCI LA GRANDE BASTIDE.

Considérant qu'il importe d'autoriser le maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à ester en Justice par devant le Tribunal de grande instance de Privas en application de l'article L.2122-22 16° du code général des collectivités territoriales.

Vote Pour à l'unanimité

3- Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il serait utile de procéder à la mise en œuvre d'un partenariat avec la Fondation CLARA – CHENIL SERVICE domicilié Domaine de Rabat à PINDERES 47700, dans le cadre de mener en commun une politique innovante en matière de protection des populations de chats errants sur la commune. La fondation s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants pour un coût de 90 € TTC par chat capturé.

Vote Pour à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 19h20**